

Date de dépôt: 30 octobre 2006

Messagerie

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition
Demande de renoncement du déménagement du service des
passeports, de la nationalité et des naturalisations**

Rapport de M^{me} Emilie Flamand

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1580 lors des séances des 18 septembre, 25 septembre et 2 octobre 2006, sous l'excellente présidence de M. Eric Leyvraz. Les procès-verbaux de ces séances ont été tenus avec précision par M^{me} Sophie Schneiter et par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteure remercie ici pour leur travail.

Au début des travaux, une commissaire (Ve) signale que la Commission des travaux étudie actuellement un crédit concernant le déménagement de l'Office cantonal de la population (ci-après OCP), de la Direction cantonale de l'état civil et du Service des passeports, de la nationalité et des naturalisations (ci-après Service des passeports). Elle propose donc de renvoyer la pétition à cette commission, qui examine non seulement la réalisation technique des projets, mais également leur opportunité sur le principe. A l'unanimité moins deux abstentions (Ve), la commission préfère traiter la pétition 1580 elle-même, et agende deux auditions en ce sens.

Audition de M. Rémy Pagani (SSP/VPOD), pétitionnaire

M. Pagani explique que le personnel du Service des passeports est déstabilisé par le projet de déménagement du service à Onex, notamment pour des raisons de mobilité. Il rappelle par ailleurs que de nombreux avocats et notaires ayant leur étude au centre-ville sont de fréquents utilisateurs de ce service, notamment pour la légalisation de documents, et pourraient se trouver gênés par un déplacement de cette activité. M. Pagani ajoute que la Confédération est en train d'introduire le système des passeports biométriques, ce qui devrait augmenter le nombre de postes dans ce service de neuf à quinze. Il évoque enfin une somme très importante que l'Etat devrait payer pour le loyer des nouveaux locaux à Onex. Au vu de tous ces éléments, il juge, ainsi que les cent septante-cinq autres pétitionnaires, que la poursuite de ce projet de déménagement est fort peu judicieuse.

Une commissaire (Ve) demande quelle est aujourd'hui l'activité principale du Service des passeports, sachant que les citoyens peuvent désormais faire les démarches auprès de leur commune. M. Pagani répond que le service s'occupe notamment de légaliser de nombreux documents et effectue des recherches.

Un commissaire (S) indique qu'un des objectifs de ce regroupement de plusieurs services était de favoriser la mobilité du personnel entre ces derniers, et s'enquiert des contraintes liées au nouveau passeport biométrique. M. Pagani doute des avantages évoqués par le commissaire. Concernant le passeport, il explique que les communes ne pourront assumer la distribution des nouveaux documents biométriques, notamment pour des raisons de protection des données et de sécurisation.

Audition de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge du Département des institutions

M. Moutinot explique à la commission que ce déménagement trouve son origine dans la vétusté des locaux actuels de l'OCP, qu'il s'agissait de reloger. Le choix s'est alors porté sur un immeuble en construction à Onex, dont la taille permettait d'accueillir également d'autres services. Les services concernés par la pétition ont alors été choisis. Un tel rassemblement se justifie par le fait que les différents services bientôt regroupés à Onex traitent tous de la personne et de son statut. Les liens existant entre ces services sont appelés à se renforcer dans le futur, ce qui se fera beaucoup plus aisément en les regroupant géographiquement. Les avantages liés à ce regroupement se feront ressentir aussi bien pour le citoyen, qui n'aura à se rendre qu'à un seul

et même endroit pour régler des questions administratives, que pour l'Etat, qui réalisera des économies grâce à cette rationalisation.

M. Moutinot souhaite ensuite rétablir la vérité sur certains arguments avancés par les pétitionnaires. Ceux-ci déplorent par exemple que les nouveaux locaux soient mal desservis par les transports publics ; M. Moutinot indique que la région d'Onex, et particulièrement la route de Chancy, est actuellement fort bien desservie par les TPG et qu'une ligne de tram y circulera d'ici quelques années. Il ajoute qu'Onex se trouve dans l'agglomération, et qu'il n'est pas plus compliqué pour un habitant de Meyrin de se rendre à Onex que d'aller au centre-ville.

Concernant le souci des notaires et des avocats au sujet de la légalisation des documents, le conseiller d'Etat informe la commission qu'une étude est actuellement en cours afin de déterminer s'il est possible de maintenir l'activité de légalisation dans la Vieille-Ville.

Enfin, M. Moutinot indique à la commission que le Conseil d'Etat, à qui la pétition a également été adressée, a déjà répondu à ses auteurs dans un courrier envoyé fin juillet (cf. annexe) qu'il ne souhaitait pas lui donner suite.

Un commissaire (MCG) demande si des places de parking ont été prévues en nombre suffisant près des nouveaux locaux. M. Moutinot répond que le nombre de places prévues est assez restreint, mais rappelle que cela ne péjore pas la situation, aucune place n'étant actuellement disponible à la rue Henri-Fazy.

Une commissaire (Ve) demande des précisions sur le loyer payé par l'Etat à Onex et sur l'utilisation future des locaux situés dans la Vieille-Ville. Concernant le loyer, le conseiller d'Etat indique que l'aspect financier est évidemment un point important de la rationalisation des activités de l'Etat. Un regroupement de services dans des locaux communs permet, outre les synergies possibles au niveau du travail administratif, de réaliser des économies. M. Moutinot informe par ailleurs les commissaires que M. Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI, a demandé à ses services une étude visant à recenser tous les locaux occupés par l'Etat, afin de pouvoir en optimiser l'utilisation.

Une commissaire (L) souhaite savoir si les communes continueront à délivrer les passeports. M. Moutinot explique que les communes ne délivrent pas les passeports, mais simplement les formulaires. Le « vrai » travail – consistant à vérifier la conformité des demandes, les photos, etc. – se fait au Service des passeports. Avec l'arrivée du passeport biométrique, ce service aura encore plus de travail. Actuellement, une machine nécessaire à l'établissement des données biométriques se trouve à Lausanne, pour toute la

Suisse romande, mais Genève devrait probablement en avoir une prochainement. Le Conseiller d'Etat souligne à nouveau le rôle des communes, qui est finalement plutôt un rôle de proximité, d'interface entre les citoyens et l'administration cantonale. Il souligne que la Berne fédérale souhaite avoir un interlocuteur centralisé par canton, et que le Service des passeports est donc seul responsable des demandes qu'il envoie à Berne, les communes effectuant un premier contrôle partiel qui permet de dégrossir les dossiers.

Un commissaire (S) s'interroge sur le coût de la sécurisation des bâtiments, nécessaire de par l'activité du Service des passeports. M. Moutinot répond que ce coût n'a pas été excessif, l'élément de sécurité ayant été pris en compte dès le début des travaux.

Une commissaire (Ve) s'étonne qu'il soit envisageable de garder l'activité de légalisation au centre-ville, séparée du reste du service. N'y a-t-il pas des vérifications à faire ? Le conseiller d'Etat explique que la légalisation n'est pas l'authentification ; la légalisation ne nécessite qu'une base de données, seule l'identité de la personne ayant signé le document étant attestée.

Un commissaire (MCG) demande si un dialogue a eu lieu avec le personnel du service, dont une partie au moins semble mécontente de ce déménagement. M. Moutinot indique n'avoir pas eu de contact spécifique avec ces personnes. Toutefois, il rappelle que tout déménagement entraîne son lot de mécontents, mais aussi de personnes favorables.

Décision de la commission

Après une brève discussion, sensible aux arguments de rationalisation avancés par le Conseil d'Etat, la commission décide à l'unanimité de déposer la pétition 1580 sur le Bureau du Grand Conseil et vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à en faire autant.

Pétition (1580)

Demande de renoncement du déménagement du Service des passeports, de la nationalité et des naturalisations

Mesdames et
Messieurs les députés,

- Considérant que le Service des passeports et de la nationalité et le Service des naturalisations ont effectué dernièrement d'importants travaux consécutifs à la sécurisation de leurs locaux. Plus de 400 000 F ont notamment été dépensés au Service des passeports fin mars 2005.
- Considérant les difficultés pour les personnes âgées de tout le canton à se rendre dans les nouveaux locaux à Onex. Ceux-ci sont en effet mal desservis par les Transports publics genevois. De surcroît, le nombre de places de parking à leur disposition est nettement insuffisant.
- Considérant que de nombreuses fiduciaires, cabinets notariaux, banques, ainsi que le Registre du commerce sont situés au centre-ville et sont nos principaux clients (70%). Ceux-ci verraient leurs activités grandement péjorées en se déplaçant à Onex.
- Considérant les mesures d'économies figurant dans les 70 mesures exprimées par le nouveau Conseil d'Etat et l'impact qu'aura sur les finances publiques la nouvelle sécurisation du Service des passeports à Onex.

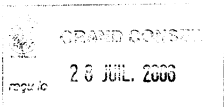
Les soussignés et membre du personnel de l'Etat : employés du Service des passeports et de la nationalité, employés du Service des naturalisations ainsi que les clients desdits services demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de bien vouloir renoncer à leur déménagement dans la mesure où il se révèle cher et inutile.

N.B. : 176 signatures
SSP/VPOD
Monsieur Rémy Pagani
Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



Genève, le 26 juillet 2006

Le Conseil d'Etat

11124 - 2006

 SSP/VPOD
 Terreaux-du-Templ
 1201 Genève

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 3.8.06	Session GC: 21-22 sept. 2006
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétaire	Chefs de groupe
Commission: Pétitions	
Objet: P 1580	
Copie à:	

Concerne : Votre pétition relative au déménagement du Service des passeports, de la nationalité et des naturalisations

Mesdames, Messieurs,

Votre pétition, adressée simultanément au Grand Conseil et à notre Conseil a retenu toute notre attention.

Le regroupement du Service cantonal des naturalisations et du Service des passeports et de la nationalité dans le même immeuble que l'Office cantonal de la population – dans lequel prendra également place la Direction cantonale de l'état civil – répond, d'une part, à une logique d'efficacité, ces différents services étant constamment appelés à collaborer et, d'autre part, à une simplification pour l'administré qui retrouvera sous le même toit différents services qui, aujourd'hui éclatés géographiquement, obligent malheureusement trop souvent à de multiples déplacements pour une seule démarche. Dès lors que ce déménagement permet une simplification pour l'administré et une plus grande efficacité pour l'administration, il ne saurait être remis en cause.

Contrairement à ce que déclare la pétition, Onex est bien desservi par les transports publics et le sera plus encore lorsque entrera en service la ligne de tram Onex-Bernex. En ce qui concerne l'accès en véhicule privé, la proximité de l'autoroute est un facteur favorable et évite de la sorte des déplacements au centre ville. En ce qui concerne enfin les coûts des travaux liés à la sécurisation des locaux, il va de soi que notre Conseil installera dans les locaux libérés des services pour lesquels une telle sécurisation est adéquate.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :

Robert Hensler

Le président :

Pierre-François Unger